

Villes, gouvernements locaux : le futur du développement

Congrès Fondateur de « **Cités et Gouvernements Locaux Unis** »

Paris 2-5 mai 2004

Compte-rendus cartographiques des plénières et des ateliers

Présentation du document

Ce document est le compte-rendu sous forme cartographique et textuelle des trois séances plénières et des quinze ateliers thématiques tenus les lundi 3 et mardi 4 mai à Paris, lors du Congrès fondateur de la nouvelle organisation mondiale *Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)*. Ce Congrès a réuni pendant trois jours plus de 3 000 maires, élus locaux et participants divers, concernés par le mouvement international de villes.

Le document se déroule de la façon suivante :

- La liste, sur une page, des points saillants des discussions de chaque séance, organisée par **constats** et **propositions** ;
- La **carte générale du Congrès** présentant huit grands axes résultant de l'analyse transversale des propositions issues de l'ensemble des séances, assortie d'un commentaire ;
- Pour chaque **axe stratégique** identifié, une carte présentant la sélection des propositions les plus significatives, en précisant de quelles séances elles proviennent, accompagnée d'un commentaire.

Ce document a été élaboré par la Fondation *Charles Léopold Mayer* pour le Progrès de l'Homme (FPH) pour le compte de CGLU suivant une méthode appelée « méthode cartographique ». Cette méthode est fondée sur la réalisation de cartes conceptuelles qui se combinent entre elles afin de permettre une analyse transversale des grands axes du Congrès.

Ainsi, la méthode cartographique, qui s'appuie sur l'utilisation d'un logiciel, « l'outil carto », a permis de recueillir, synthétiser et analyser en temps réel l'ensemble des débats du Congrès. Sa mise en œuvre a mobilisé une équipe multilingue d'une quarantaine de personnes (coordinateurs, cartographes, rapporteurs, informaticiens, traducteurs) qui ont réussi à produire ce document de synthèse en trois langues, à temps pour sa distribution aux 3 000 congressistes lors de la séance de clôture du Congrès fondateur, mercredi 5 mai 2004 à 15h00.

Présentation de la méthode

Une méthode de travail, une méthodologie d'animation au service de la démocratie

Outil de recueil, de traitement et d'organisation de données complexes, la cartographie est plus qu'un simple outil technique. C'est une méthode de travail et une méthodologie d'organisation et d'animation de rencontre. Elle rend possible des rapprochements transparents entre des propos tenus dans des cadres différents – deux séminaires d'une même rencontre, par exemple.

La cartographie est également une démarche authentiquement politique, dans le sens où elle permet de transformer une vaste rencontre en un espace de production collective et démocratique de savoirs et de propositions, directement orientés vers l'action, espace dans lequel s'élaborent des plans de travail et des agendas communs là où, faute de méthode, n'existerait qu'un foisonnement désorganisé. Elle sert donc à valoriser la richesse d'un échange autant qu'elle favorise une démocratie réellement participative.

Cette méthode a été mise en œuvre au cours de rencontres de natures différentes, de grande voire de très grande ampleur. Elle a été initialement élaborée pour préparer une Assemblée mondiale de citoyens¹, pour animer ses débats et dégager les axes stratégiques issus des travaux de ses 400 participants d'origines culturelle et sociale diverses. Elle a ensuite été utilisée pour synthétiser les Dialogues pour la Terre de 2002² ; valoriser les propositions, les convergences et les divergences du Forum social mondial 2003³ et du Forum social thématique de Carthagène⁴ ; dégager les recommandations de la rencontre Africités de Yaoundé en 2003⁵, etc. Elle a enfin permis à la FPH de procéder à l'élaboration collective de son propre budget.

1 <http://www.alliance21.org/lille/fr/>

2 <http://www.earthdialogues.org/>

3 <http://www.forumsocialmundial.org.br/>

4 <http://www.fsmt.org.co/relatorias.htm/>

5 <http://www.africites.org/>

Dégager les recommandations issues du Congrès fondateur de CGLU

Dans le cas du Congrès fondateur de CGLU, l'enjeu était de fournir, dès la fin de la rencontre, un document permettant de dégager, à partir des interventions aux ateliers et aux séances plénières, les axes prioritaires d'action pour l'organisation.

Pour relever le défi du temps réel et du multilinguisme, rendre possible la confrontation des points de vue exprimés dans les 18 ateliers et séances plénières, et réaliser des cartes transversales qui soient pertinentes, l'équipe chargée de ces synthèses a décidé de se doter de règles simples et de fonctionner en trois temps.

Le premier temps était consacré à la réalisation des dix-huit cartes de synthèse de chaque séance, en distinguant les éléments de constat des propositions. Pour rendre les analyses plus simples, chaque descripteur devait être précis et concis, se suffire à lui-même, autrement dit être compris sans qu'il soit nécessaire de mobiliser d'autres données ou connaissances. Afin de s'assurer que chacune de ces synthèses ne fasse pas une trop grande place à la subjectivité du cartographe, elles ont toutes été validées par les rapporteurs des séances, eux-mêmes choisis par les organisateurs. Ces synthèses des ateliers et des séances plénières constituent le rapport officiel du Congrès.

Une fois ces dix-huit cartes de synthèse effectuées, l'équipe de cartographes a travaillé, sous la direction de Pierre Calame, à la réalisation d'une carte globale, transversale à l'ensemble des séminaires et plénières. En confrontant ces 18 cartes, 8 points (ou axes) récurrents ont pu être dégagés – soit autant de préoccupations majeures formulées d'un séminaire à l'autre, quel que soit son thème. Ces 8 axes sont ce que les participants au congrès fondateur de CGLU considèrent comme les 8 grands axes de travail de la nouvelle organisation.

Dans le but de rendre plus précisément visible ce que recouvrent ces axes, le logiciel cartographique a ensuite servi à élaborer une carte pour chacun d'eux.

Ces cartes montrent comment l'axe a été constitué, à partir des contributions convergentes des divers ateliers et séances plénières. Elles permettent de visualiser dans quels séminaires ou séances plénières les axes ont été abordés, et sous quelle approche. Ces cartes, que l'on retrouve à la fin du document, forment le cœur des recommandations formulées lors du Congrès fondateur de CGLU.

Un logiciel libre

Outil technique, méthode de travail, méthodologie d'animation, la cartographie ouvre de nouvelles perspectives pour tout processus démocratique et participatif.

Elle permet de construire et d'animer des processus de travail collectifs de manière transparente. Conformément à ces objectifs, l'outil technique est un logiciel libre que chacun peut s'approprier et perfectionner, dans un esprit de gratuité et de mutualisation.

Plénières et ateliers

Plénière A - Les droits de l'homme dans nos villes

• Constats

- Villes et Etat interviennent sur les mêmes sujets et leurs relations à l'avenir seront des relations de co-responsabilité et non de partage des compétences. Il leur arrive aussi de prendre des positions contradictoires (ex.: désarmement de la population civile à Bogotá, droit de vote des étrangers à Venise).
- L'unité dans le respect de la diversité s'impose aussi bien dans chaque ville qu'entre les villes au niveau mondial ; leurs situations ne sont pas identiques mais leurs problèmes sont communs.
- Face à la mondialisation et au fossé qui se creuse entre riches et pauvres, avec l'affaiblissement du rôle régulateur des Etats, les villes se retrouvent en première ligne pour répondre aux attentes de la population. Cela concerne particulièrement les villes atteintes par la violence et le terrorisme (Moscou, Bogotá, Madrid, Istanbul, villes en Iraq).
- Les villes ne peuvent plus se satisfaire de politiques sectorielles. Les droits de l'Homme forment un tout qui doit être géré de manière intégrale et transversale, pas seulement dans l'immédiat mais aussi pour les prochaines générations (ex.: droit au travail, propriété, logement et santé, entre autres).
- La vitesse des changements mondiaux fait que les institutions héritées des Etats ne correspondent plus à la réalité. Les villes deviennent des laboratoires qui inventent des solutions dans tous les domaines (ex.: Télécentres à Sao Paulo contre le sous-développement numérique).
- L'harmonie de la ville et l'intégration de tous appelle à un équilibre entre les droits des personnes et les intérêts de la collectivité.

- Les villes sont de plus en plus des espaces inter-culturels, caractérisés par la diversité et les différences entre communautés. Elles doivent faire face aux défis de l'intégration, de la tolérance et de l'ouverture (ex.: plan « Nouveaux voisins » à Madrid pour intégrer les immigrés).

• Propositions

- CGLU doit être un espace d'échanges et de mutualisation d'initiatives pour développer des méthodes de travail et d'évaluation sur les nouvelles formes de gouvernance. CGLU devra se doter d'outils efficaces de formation des compétences, au service de ses membres.
- CGLU doit être le moyen de promouvoir et de valoriser la capacité d'innovation technique, sociale et institutionnelle des collectivités locales.
- En s'appuyant sur CGLU, les gouvernements locaux du monde entier doivent inventer de nouveaux rapports entre le local et le mondial fondés sur le travail en réseau et créer ainsi de nouveaux rapports de pouvoir avec les organismes internationaux et l'ONU pour infléchir leurs programmes (ex.: dans l'esprit des Objectifs du nouveau millénaire).
- Il faut promouvoir une citoyenneté fondée sur l'équilibre des droits et des responsabilités.
- Face à la mondialisation, les collectivités locales doivent être solidaires et coopératives entre elles plutôt que concurrentes. Le travail en réseau doit se renforcer, notamment à travers l'échange d'expériences et les efforts en commun (Coalition internationale des villes contre le Racisme, Réseau de villes pour la Paix).
- Les autorités locales doivent se doter de politiques concrètes de mise en œuvre des droits de l'Homme, au-delà des déclarations et des politiques des Etats (ex.: mise en œuvre de la Charte européenne des Droits de l'Homme dans la ville). Cela peut se traduire en actions de coopération décentralisée, programmes régionaux ou coalitions thématiques.

Atelier A1 - Rôle du gouvernement local dans la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

• Constats

- Les collectivités locales peuvent jouer un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté par leur proximité avec les habitants, en les associant à la gestion de la ville, en les écoutant et en les responsabilisant.
- Une stratégie de lutte contre la pauvreté nécessite en même temps de lutter pour la paix, contre l'insécurité et les fanatismes.
- La population urbaine se développe, créant une pression énorme sur les ressources de la planète et la qualité de la vie.
- Au Nord comme au Sud, la pauvreté avance et les ressources des villes s'avèrent insuffisantes pour faire face aux besoins (sociaux) grandissants des populations urbaines.
- La pauvreté est difficile à définir, à quantifier, malgré les mécanismes mis en place par les gouvernements pour identifier les seuils de pauvreté des populations (les pauvres ne veulent pas être reconnus comme tels).
- L'exclusion se manifeste dans tous les domaines (créant des fossés difficiles à combler) et requiert des réponses impliquant l'ensemble des acteurs (citoyens et institutions, secteur public et secteur privé, société politique et société civile).

• Propositions

- Moderniser les systèmes d'état civil comme outil d'éducation pour favoriser la perception et la capacité d'exercice des droits pour les populations les plus pauvres.
- Nécessité de définir les politiques de participation citoyenne comme mécanismes réels d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté.
- Pour combattre la pauvreté, la ville devrait créer de la richesse pour la répartir de façon équitable entre ses citoyens (notamment en créant des activités génératrices de revenus pour les plus pauvres et les plus affectés, le micro-crédit, la micro-entreprise et les mécanismes financiers traditionnels communautaires).
- Lutter contre la pauvreté est un choix politique : garantir aux habitants l'accès aux services sociaux de base (santé, eau potable, éducation, électrification, voirie, etc.) mais aussi à la sécurité sociale.
- Clarifier les responsabilités et les devoirs de chacun (Etat, gouvernements locaux, citoyens) en les associant au processus de gestion, en assurant le contrôle citoyen des mécanismes financiers et de décision, et en transférant les compétences autant que les moyens de l'Etat vers les communes.
- Une politique de lutte contre l'exclusion efficace nécessite une articulation des initiatives de lutte contre la pauvreté entre gouvernements locaux, coopération internationale, acteurs publics et privés et les citoyens.
- Les villes devraient être des interlocuteurs importants des organismes internationaux (au même titre que les Etats). Elles pourraient jouer un rôle primordial dans la mise en oeuvre des «Objectifs du nouveau millénaire pour le Développement» de l'ONU (une nouvelle initiative de jumelage pourrait être mise en place).

Atelier A2 - Actions des gouvernements locaux pour la protection de l'environnement

• Constats

- Les acteurs des territoires (citoyens, associations, autorités locales, entreprises privées) ont aussi des responsabilités.
- L'environnement local et l'environnement global se dégradent, ce qui nuit à la qualité de vie des citoyens et à la durabilité du développement.
- Pas de résultats sans implication de tous les acteurs. Nécessité de prendre en compte le long terme en matière environnementale.
- Importance des réseaux de villes pour l'échange d'expériences et le transfert des savoir-faire.
- Importance de la décentralisation, de la coopération et du partenariat aux échelles locale, régionale, nationale et internationale.

• Propositions

- Les élus locaux ont la responsabilité de faire participer et d'impliquer tous les acteurs d'un territoire (les populations dans le sens d'une participation et d'une concertation accrues, et le secteur privé dans celui de la prise d'initiative et de l'innovation).
- Favoriser les structures de dialogue et la cohérence des positions communes, et intégrer les problématiques urbaines dans leur cadre général (relation des villes à leur arrière-pays, coordination avec les Etats, etc.).
- Les élus locaux devraient globalement avoir quatre types de responsabilités en matière environnementale : identification des problèmes, formulation d'une vision et de politiques, et évaluation des résultats.
- Promouvoir l'échange d'expérience et la transparence, entre les villes et au sein des réseaux de villes.
- Nécessité de promouvoir des comportements responsables.

Atelier A3 - Collectivités locales et gestion de l'eau

• Constats

- Grande diversité des acteurs, des secteurs (agricole, industriel, domestique) et des niveaux institutionnels impliqués dans la gouvernance de l'eau.
- Au Sud, les progrès réalisés dans l'accès à l'eau ne sont en général pas accompagnés de progrès correspondant dans l'assainissement des eaux usées.
- Perte de la notion de valeur de l'eau et de la notion de cycle naturel de l'eau.
- Dans les pays du Sud, les problèmes sont surtout ceux de l'accès à l'eau potable, alors qu'au Nord la question est davantage liée à la qualité de l'eau et des prestations.
- L'importation de technologies n'est pas bénéfique à moyen terme à cause de coûts de maintenance élevés.
- Le partenariat public/privé exige d'abord un niveau de départ acceptable en termes d'infrastructures, notamment pour ce qui est de l'assainissement.
- La non transparence des coûts dans la gestion de l'eau (ex. de Xalapa et du Sud en général), ainsi qu'une législation non protectrice pour les investisseurs (exemple du Zimbabwe) rendant le secteur peu attractif.

• Propositions

- Articuler les différentes échelles (régionale, nationale, locale) en termes de rôles et de responsabilités afin que la gestion de l'eau soit réinsérée dans une vision globale du cycle de l'eau.
- Faciliter les échanges et promouvoir une Charte qui formule des droits et des devoirs régissant les rapports et les rôles respectifs des différents acteurs impliqués dans la gouvernance de l'eau.
- L'eau doit rester une ressource inaliénable et le service de l'eau doit rester sous le contrôle du secteur public et de l'autorité politique, seuls à même d'opérer les arbitrages entre acteurs de manière légitime.
- CGLU doit représenter les collectivités locales dans toute instance intergouvernementale qui a à traiter de la question de l'eau (par exemple, à travers une Commission qui élaborera et mettra en œuvre les recommandations de CGLU sur la question de l'eau).
- Il faut donner une égale importance à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, notamment dans les pays où l'assainissement n'est pas suffisamment pris en compte (ex. du Zimbabwe).
- Les opérateurs doivent réinvestir les bénéfices (et les provisions pour charges) de l'eau dans l'eau : accès, assainissement, mais aussi mise en place de solidarités nationales et internationales, notamment Nord/Sud (par exemple, des prélèvements sur les factures d'eau du Nord, mais aussi sur les dépenses militaires, etc.).

Atelier A4 - Ville multiculturelle

• Constats

- Majorité et minorité ne sont pas des catégories de pensée pertinentes : la majorité et la minorité sont elles-mêmes diverses et multiculturelles.
- La ville est l'échelle où se vivent les conséquences des politiques nationales.
- Il y a un besoin d'un minimum de règles communes (respect de certaines valeurs fondamentales, une langue commune est indispensable, etc.).
- Le multiculturalisme ne se réduit pas au chômage et à l'insécurité.
- Les villes n'ont pas toutes les cartes en main, elles n'ont pas toutes les compétences (cas du droit de vote des étrangers, etc.).
- Les villes sont plus réactives que les Etats.
- Ce sont les migrants, et parmi eux les plus pauvres, qui subissent le plus les inégalités sociales et économiques.
- La ville moderne est multiculturelle par nature. Le multiculturalisme est une chance et un défi, et non pas seulement une source de problèmes.
- Il est nécessaire de chercher des valeurs communes aux différents groupes culturels qui composent une ville.

• Propositions

- Les villes peuvent mettre en place un système de budget participatif qui associe l'ensemble des résidents (cas des "démarches quartiers" de Saint-Denis).
- Les villes peuvent accentuer ou réduire les effets sociaux des politiques nationales, selon qu'elles sont néfastes ou positives.
- Les identités doivent être valorisées dans l'échange.
- La rencontre des diverses cultures devrait se faire autour d'un projet commun, il faut construire des devenirs communs.
- Les villes doivent interpeller les pouvoirs régionaux et nationaux.
- Les villes doivent créer de nouveaux espaces de rencontre et d'implication (conseil des résidents étrangers).
- Les villes doivent-elles mettre en place des mécanismes de discrimination positive ? ou traiter chaque citoyen d'égal à égal ?
- Les villes doivent créer des opportunités économiques pour intégrer les populations d'origine étrangère et lutter contre leur pauvreté.
- Les villes doivent développer des espaces de rencontres professionnels, pour ne pas réduire les migrants à leur origine culturelle mais valoriser leurs savoir-faire.
- Les villes doivent faire changer les mentalités de leurs habitants pour valoriser leur caractère multiculturel.
- Les villes doivent mettre l'éducation au centre de leur politique de valorisation de leur diversité.
- Toutes les traditions doivent être respectées et valorisées (exemple des fêtes religieuses)

Atelier A5 - Gestion de la ville dans un monde en cours de globalisation

• Constats

- C'est au niveau local que les solutions les plus efficaces et les plus proches des gens peuvent être trouvées.
- Les villes sont des espaces de plus en plus cosmopolites et multiculturels.
- Les mouvements migratoires ont pour conséquence une pression démographique urbaine, qui génère souvent une exclusion économique et sociale et une ségrégation spatiale dans les villes. Dans certains cas, cette pression entraîne violence et insécurité.
- La décentralisation administrative ne s'accompagne pas toujours d'un renforcement effectif des collectivités locales, faute de moyens financiers et de ressources humaines.
- La mondialisation pose des problèmes aux villes (compétitivité accrue, afflux de population etc.), mais offre aussi des opportunités (réseaux d'échange d'expériences, ouverture à la différence, partenariat public-privé pour la construction d'infrastructures, etc.).

• Propositions

- L'autonomie et la représentation des villes et des pouvoirs locaux dans les instances nationales et internationales doivent être renforcées.
- Un partenariat actif entre le système des Nations unies et les villes contribuerait de façon décisive à aider les villes les moins favorisées dans leur processus de développement.
- Face à la complexité des demandes des citoyens et des problèmes urbains, une nouvelle gouvernance locale est à promouvoir, basée sur la responsabilité et la volonté politique des élus locaux, la transparence et la participation citoyenne.
- La coopération entre villes peut contribuer au perfectionnement des processus démocratiques.
- L'éducation est essentielle pour former les citoyens ; l'information et la formation initiale et continue des acteurs de la ville sont aussi un élément-clé de la gouvernance locale.
- Il est nécessaire de construire une vision commune de la ville, en partenariat avec tous les acteurs, dans le respect des identités culturelles.
- Renforcer les réseaux de villes afin de promouvoir la coopération, le partage d'expériences et le transfert de savoirs.

Plénière B - Décentralisation et démocratie locale

• Constats

- La mondialisation appelle une décentralisation accrue. D'un pays à un autre, elle est en route à différentes vitesses et niveaux. Même au plan économique, le développement ne marche pas s'il ne part pas du niveau local.
- Il n'y a pas de modèle unique de démocratie et de décentralisation.
- La décentralisation n'est pas une panacée. Afin de combler le déficit de légitimité des autorités élues, elle doit s'accompagner d'une transformation de la culture politique et de la gouvernance locale, pour donner la parole aux « sans voix » ; au-delà de la démocratie purement électorale.
- On observe partout une perte de confiance de la population envers les gouvernements centraux. La décentralisation doit répondre au déficit de légitimité.
- Les obstacles et les résistances à la décentralisation demeurent nombreux, démontrant un fossé entre les discours et les politiques concrètes. Souvent, les collectivités locales reçoivent de nouvelles responsabilités mais pas les moyens financiers et humains y correspondant, ni la reconnaissance légale de l'autonomie locale au niveau constitutionnel (ex.: Australie et Népal).
- La décentralisation doit s'accompagner d'un esprit de partenariat entre niveaux de gouvernance dans une logique de subsidiarité interdépendante, y compris à l'intérieur de la ville. Elle échoue si elle se réduit à une concurrence entre l'Etat et les collectivités locales. Les différentes formes de coopération intermunicipale et d'articulation entre pouvoirs publics de divers niveaux sont au cœur de la nouvelle gouvernance.

• Propositions

- CGLU doit créer un observatoire mondial de la décentralisation et devenir une force d'intervention pour la promouvoir de manière effective, auprès des Etats et des organismes internationaux, dans l'esprit de la Charte mondiale de l'autonomie locale, des Objectifs du nouveau millénaire.
- Les gouvernements locaux doivent faire de la décentralisation un outil pour la reconstruction de la société et la promotion des dynamiques de développement local. Les organismes financiers internationaux doivent participer à cette démarche par le financement direct des collectivités locales, sans passer par l'Etat.
- Les gouvernements locaux ne doivent pas se tenir à la démocratie formelle, mais soutenir les multiples formes de démocratie plus participative (ex.: référendum, révocation de mandat, initiatives citoyennes, cogestion des services, budget participatif).
- CGLU ne doit pas se contenter de diffuser et de promouvoir des discours généraux politiquement corrects ou des modèles universels d'autonomie locale et de gouvernance. Le risque de devenir une nouvelle organisation de type classique est réel. CGLU devra être un lieu d'échanges au quotidien sur des méthodes et des pratiques entre traditions culturelles diverses. Elle doit être un véritable outil de réflexion collective et d'aide à l'action concrète.
- CGLU doit appuyer le renforcement institutionnel des associations nationales de municipalités et promouvoir les échanges d'expériences entre elles. CGLU doit mettre en place un cadre formel pour systématiser la formation des cadres locaux et améliorer la gestion de la ville aux niveaux local, national et international.

Atelier B1 - Tendances de la décentralisation dans le monde

• Constats

- Le niveau local devrait être reconnu comme la brique de base de la démocratie, du développement et de l'économie nationale. Par exemple, la décentralisation est généralement impulsée, dans les pays en développement, par les bailleurs de fonds et/ou les Etats.
- La décentralisation s'inscrit dans un cadre général et fait intervenir de nombreuses échelles. Chaque politique nationale configure la décentralisation dans la pratique.
- La décentralisation ne saurait se limiter à un transfert de compétences et d'autorité. Elle nécessite une solide assise financière et un transfert des ressources humaines.
- Dans la plupart des pays en développement, la décentralisation est un processus récent et fragile. Elle perturbe souvent l'équilibre des pouvoirs entre le gouvernement central et les gouvernements locaux.
- La décentralisation doit être construite sur des procédures participatives, transparentes et démocratiques.

• Propositions

- Privilégier la délégation des responsabilités, les approches bottom-up, favoriser la prise de parole des communautés urbaines au niveau national, régional et international, notamment au sein des instances de l'ONU.
- Les collectivités locales doivent connaître leurs droits et leurs devoirs, formuler des programmes clairs en s'appuyant sur des recommandations comme celles contenues dans la Charte mondiale de l'autonomie locale ou celles formulées lors d'Habitat II en 1996. Elles doivent s'engager à mettre en pratique leur mission de décentralisation.
- Promouvoir le principe de subsidiarité et le dialogue entre les différentes autorités aux différents niveaux (Etat, société civile et secteur privé).
- Contrecarrer, dans la mesure du possible, la centralisation et la concentration des pouvoirs politiques, économiques et judiciaires ; redéfinir le rôle de l'Etat par une négociation avec les populations.
- Décentraliser aussi les fonds financiers, et échanger autour des « bonnes pratiques ».

Atelier B2 - Femmes dans la prise de décisions locale : l'égalité des chances

• Constats

- L'implication des femmes dans la vie politique introduit de nouveaux débats dans la sphère publique (violences familiales, conciliation entre vie professionnelle et vie privée, question de la petite enfance, etc.) qui n'étaient auparavant pas perçus comme des problèmes politiques.
- L'égalité de principe ne suffit pas pour que la participation des femmes soit effective et garantie.
- CGLU ne garantit pas la parité. Les femmes y sont sous-représentées. Elles ne sont mentionnées que dans un paragraphe de la Déclaration Finale, concernant les minorités.
- La gouvernance n'est efficace que si les femmes y sont pleinement associées.
- Les femmes ne sont pas une catégorie sociale. Elles représentent la moitié de l'humanité.

• Propositions

- Les femmes doivent être associées à l'ensemble des mécanismes de décisions et non pas être uniquement consultées sur les questions de genre.
- Des ponts doivent être construits entre représentant-e-s élu-e-s et mouvements de base, notamment de femmes.
- Les femmes ne doivent pas uniquement travailler entre femmes, elles doivent investir les partis politiques et les changer de l'intérieur.
- Il est nécessaire de développer des réseaux d'échange d'expériences sur les pratiques des femmes dans la vie politique. CGLU doit appuyer de tels réseaux.
- CGLU doit créer une commission sur l'égalité hommes-femmes, dotée d'un budget et de ressources propres.
- Il faut garantir la parité dans tous les exécutifs, notamment locaux, ainsi que dans les assemblées législatives.
- La Déclaration Finale doit faire plus de place aux questions de genre.
- Le principe de parité doit être formellement inclus dans les statuts de CGLU.
- Lors des congrès de CGLU, il faut garantir une parité des intervenant-e-s.
- La parité doit être garantie au sein de CGLU, dans ses organes de décisions, au niveau mondial comme dans les sections régionales.
- Les autorités locales doivent développer des organes de veille sur les questions d'égalité hommes-femmes (exemple de l'Observatoire de l'égalité, Paris).

Atelier B3 - Démocratie locale et participation citoyenne

• Constats

- La société civile est un acteur incontournable en matière de développement. Celui-ci a besoin d'une vision à long terme, qui interpelle les citoyens sur la démocratie dont ils rêvent.
- Le budget participatif est un instrument de justice sociale à triple dimension : financière, distributive et politique (cas de Porto Alegre).
- La décentralisation consiste souvent dans le transfert des charges et des responsabilités et non pas des ressources.
- Malgré la diversité de dispositifs de concertation et d'action mis en place au niveau des communes, ceux-ci sont davantage perçus comme des espaces de conflit politique que des lieux de participation citoyenne (cas de la Côte d'Ivoire).
- En faisant participer les habitants aux choix qui les concernent, on peut développer des méthodes et des services pour la ville toute entière (cas des crèches, plans de circulation, maisons collectives à Copenhague).
- Le dialogue entre habitants et autorités locales se réduit souvent soit à un alibi du pouvoir central, soit à un exercice de période électorale (exacerbé par le rôle des médias et les intérêts politiques).

• Propositions

- Pour susciter l'intérêt des habitants, les municipalités devraient promouvoir une politique massive d'utilisation des nouvelles technologies de communication électronique (cas de l'Allemagne).
- Les collectivités locales devraient développer l'échange d'expériences entre elles, promouvoir la coopération Sud-Sud, et renforcer les liens directs entre villes périphériques.
- Pour renforcer les modes de participation citoyenne, il faudrait agir avant tout sur des petits territoires, augmenter la planification stratégique (écouter la communauté), et faire un lien entre ce que les gens disent et demandent.
- Pour construire un vrai partenariat à long terme entre les autorités locales et les citoyens, il est nécessaire de définir clairement le rôle de chacun avec civisme, éthique, professionnalisme et responsabilité collective.
- Construire une nouvelle culture citoyenne, d'exercice des droits et devoirs de manière responsable, de co-développement de solutions aux problèmes les plus urgents, et de définition de règles claires de gouvernance.
- La démocratie ne se réduit pas à élire des gouvernants, ni à leur donner un chèque en blanc. Elle nécessite que les citoyens contrôlent la transparence de la gestion publique et des décisions municipales et requiert des mécanismes de participation directe.

Atelier B4 - Financement du gouvernement local

• Constats

- Dans plusieurs pays, la décentralisation est une initiative en constante révision qui ne satisfait jamais complètement les attentes des collectivités locales.
- La proportion des crédits provenant de l'Etat central dans le financement local est trop importante.
- Le financement provenant du gouvernement central ne suffit pas à couvrir l'augmentation des coûts sociaux (ex.: les dépenses de santé liées au vieillissement de la population en Finlande, la demande de prestations en général).
- La décentralisation des responsabilités et des compétences n'est pas accompagnée d'une augmentation parallèle des moyens financiers.
- Dans certains cas, les gouvernements locaux n'ont pas la maîtrise de l'utilisation des financements publics provenant de l'Etat (ex.: Brighton ou Pachuca).

• Propositions

- La coopération entre collectivités locales doit être un outil privilégié de développement.
- Définir clairement l'engagement de l'Etat dans le service public local.
- Les collectivités doivent chercher à diversifier les sources de financement local (impôts, obligations, bons de trésorerie, autres outils financiers) afin d'accroître le pourcentage d'autofinancement.
- L'Etat doit décentraliser le financement public en même temps qu'il décentralise les compétences (par exemple, en donnant à l'échelon local la maîtrise des impôts sur les entreprises ; en Ile-de-France, transfert de fiscalité plutôt que de dotation).
- Multiplier les partenariats entre les collectivités et les agents non gouvernementaux (cf. le partenariat public/privé).
- Les gouvernements locaux peuvent recourir au partenariat public/privé pour l'amélioration de la qualité des services publics.
- Rechercher un nouveau modèle de financement local qui permette l'autosuffisance financière, ce qui suppose l'assainissement préalable des finances ainsi qu'un changement des mentalités (ex.: au Mexique, passage d'une attitude paternaliste à une plus grande participation locale ; en Ile-de-France, recherche de financements dans le marché financier).
- La collectivité locale doit garder la maîtrise du service public et des tarifs (ex.: exploitation des infrastructures publiques par des opérateurs privés dans le cadre d'un cahier des charges prescrivant des obligations de résultat et assurant le retour du bien public au terme de la concession).

Atelier B5 - Démocratie locale : rôle des partenaires publics et privés

• **Constats**

- Le développement durable ne peut se réaliser sans l'implication du secteur économique privé.
- La mise en place d'une démarche participative avec les usagers est très importante.
- La nouvelle organisation CGLU admet dans ses principes fondateurs que le partenariat public/privé peut être décisif pour améliorer la gestion des services et rendre plus efficiente la gestion des ressources publiques.
- Les modèles pour le partenariat public/privé sont nombreux et complexes.
- Conditions nécessaires à un partenariat public/privé fructueux : délimitation claire des responsabilités, concurrence, transparence, information des décideurs, définition de critères d'évaluation.
- Le choix politique reste du ressort de l'autorité locale qui, en tant qu'"autorité organisatrice", effectue les choix qu'elle juge pertinents.

• **Propositions**

- Création d'une commission consultative des services publics locaux.
- Il est souhaitable que les partenariats public-privé soient davantage impliqués dans la lutte contre la pauvreté, en dépit des risques financiers.
- Création au sein de CGLU d'un groupe de travail permanent sur le thème du partenariat public/privé.
- Nécessité d'adapter les modèles généraux aux modes opératoires et aux conditions locales.

Plénière C - Coopération et diplomatie : un défi pour nos villes

• Constats

- La collaboration entre les villes de différents pays, associant des acteurs divers, est capable de dépasser les oppositions entre Etats, en assurant une connaissance mutuelle des sociétés. Cela est à la base de la construction d'une paix durable (ex.: la Conférence sur la Paix entre villes serbes, bosniaques et croates, ou les relations entre Washington et Beijing vis-à-vis de celles entre les Etats-Unis et la Chine).
- La coopération directe de ville à ville et entre leurs réseaux est un outil pour le renouvellement de la coopération internationale, la rendant plus concrète, directe et efficace. C'est en découvrant leurs défis communs à partir de leurs expériences qu'elles peuvent préparer, ensemble, des réponses aux défis mondiaux particuliers (ex.: Cities Alliance, réseau de villes contre la pauvreté, ou le programme de renforcement institutionnel des associations "Association Capacity Building").
- Le monde est « glocal » : le global et local sont les deux faces d'une même réalité. L'économie est faite du tissu d'économies urbaines liées entre elles.
- De par la diversité de leurs populations, les collectivités locales sont des acteurs fondamentaux pour la gestion des conflits et pour l'intégration des communautés cohabitant sur un même territoire (ex.: projet Marseille Espérance).

• Propositions

- A partir des valeurs communes de ses membres, CGLU doit contribuer à la mise en place d'une nouvelle gouvernance mondiale. Cela doit se traduire par l'animation des échanges d'expériences pour la transition vers un autre modèle de développement.
- CGLU doit accompagner les actions de coopération internationale de villes, en partenariat avec les réseaux régionaux de pouvoirs locaux. Ceci implique la systématisation des pratiques et méthodes et la mise en place de programmes précis, en partenariat avec les bailleurs de fonds (ex. Observatoire de la coopération internationale, mobilisation des ressources financières, formation des cadres).
- CGLU doit promouvoir la diplomatie des villes, dans tous les domaines de la vie locale, notamment dans la construction de la paix (ex. CGLU doit poursuivre les efforts d'IULA et de la FMCU pour rétablir le dialogue entre les peuples israélien et palestinien).
- Les institutions internationales, notamment les Nations unies, et les Etats doivent reconnaître CGLU comme l'interlocuteur légitime et le porte-parole des pouvoirs locaux du monde entier. CGLU doit œuvrer pour que le rôle des collectivités locales soit intégré dans l'agenda politique des institutions internationales.

Atelier C1 - Stratégies de développement des villes

• Constats

- Dans certaines villes, les programmes d'investissement urbain privilégient les investissements d'acteurs privés, considérés comme plus performants que les acteurs publics en place et comme pouvant favoriser un processus d'apprentissage (exemple : transfert de savoir faire).
- Les Nations unies prévoient un accroissement démographique urbain de plus de 2 milliards d'habitants d'ici 2030, dont 1 milliard vivra dans des bidonvilles si des stratégies appropriées de développement des villes ne sont pas mises en œuvre.
- Dans les villes, les problèmes et les tensions de ce monde se manifestent de manière exacerbée, en particulier dans les zones de conflit (exemple de la Côte d'Ivoire) ou à croissance démographique incontrôlée.
- Plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes, ce qui place la stratégie de développement des villes au cœur de la question du développement harmonieux de la planète.
- Dans le processus de décentralisation, les collectivités locales ne disposent pas toujours d'une véritable autonomie financière et budgétaire et restent trop dépendantes de l'Etat central (exemple des anciennes colonies d'Afrique).
- Manque de lien et d'articulation entre les différents niveaux (régional, national, local) dans l'élaboration des politiques de développement.

• Propositions

- Diversifier les sources de financement local et renforcer le partenariat entre secteurs public et privé, en particulier dans les pays en développement afin de pallier à la pénurie de moyens publics.
- Le changement d'échelle des phénomènes urbains exige un changement dans la compréhension de ces phénomènes.
- Les stratégies de développement des villes doivent être définies et mises en œuvre de manière conjointe par les différents échelons, afin de respecter leurs intérêts et besoins respectifs.
- Mettre en œuvre des stratégies de développement cohérentes et continues (les villes ne pouvant tout faire, il est essentiel de se concentrer sur des choix spécifiques et de suivre des objectifs précis).
- Développer la coopération entre les villes et les associations de villes afin de favoriser l'échange d'expériences (ex. de Tétouan avec les villes d'Espagne ; réseau des villes en Afrique du Sud).
- La stratégie de développement des villes doit être un processus intégré consistant à mettre en œuvre une vision globale afin d'aborder à la fois les aspects économiques, sociaux, écologiques, managériaux et institutionnels qui se croisent au niveau local.

Atelier C2 - Diplomatie des villes : promotion de la paix et gestion des conflits

• Constats

- La prévention des conflits passe par la promotion de valeurs à travers l'éducation, la connaissance de l'autre, la lutte contre les stéréotypes, le dialogue (particulièrement entre les jeunes) ; elle passe aussi par le développement socio-économique à travers la lutte contre la pauvreté, contre le SIDA (cas de la coopération entre Addis-Abeba et Johannesburg).
- La philosophie qui sous-tend les actions de diplomatie des villes repose sur une vision « positive » de la paix, celle-ci n'étant pas seulement l'absence de guerre.
- Les villes ont vocation à jouer un rôle international ; les élus locaux ont une responsabilité dans la promotion de la paix, tant dans leur propre pays que sur la scène internationale
- Les collectivités locales doivent développer la coopération Sud-Sud.
- La diplomatie des villes se distingue de celle des Etats car elle permet le rapprochement des peuples en impliquant plus directement les citoyens, et elle offre des possibilités de dialogue même dans des situations de conflit (cas de la coopération entre les autorités locales israéliennes, palestiniennes et européennes).

• Propositions

- Etant donnée la période de grands dangers dans laquelle nous nous trouvons (guerres, terrorisme, grande pauvreté, etc.), les questions de paix et de conflit doivent être un axe de travail prioritaire de CGLU.
- CGLU doit créer une commission dédiée à la gestion des conflits et à la promotion de la paix afin de mobiliser les villes, d'échanger les expériences et d'agir de façon concrète à travers : l'élargissement à l'échelle mondiale du réseau européen sur la paix au Moyen-Orient, la mise en oeuvre de la Convention entre les villes et les Nations unies pour les opérations de maintien de la paix, la mise en place d'une base de données et d'une liste d'experts en gestion de conflits.

Atelier C3 - Nouvelles technologies de l'information et de la communication pour les gouvernements locaux

• Constats

- Passage de l'ère industrielle à l'ère numérique, constituée à la fois d'une société de la connaissance et d'une économie des connaissances, et comportant le risque d'une fracture numérique.
- Les technologies d'information et communication ne devraient pas être réduites à un instrument de gestion, mais aussi participer de la défense de la diversité culturelle, et notamment de la diversité linguistique.
- Nécessité de collaborer au niveau mondial et de travailler en réseau.
- Importance de l'accès à l'information et de la mise en relation des gouvernements entre eux, des gouvernements et des citoyens, et des citoyens entre eux aux échelles nationale, régionale et mondiale.
- Les administrations locales sont souvent trop éloignées des citoyens, et restent pour beaucoup peu efficaces, peu transparentes et très coûteuses.

• Propositions

- Ne pas reproduire les erreurs de l'ère industrielle et inclure les pays en développement dans les processus actuels (par exemple, en participant au Fonds de solidarité numérique).
- Combattre l'uniformisation culturelle et linguistique, permettre l'accès de tous à la culture.
- Mettre en place un réseau mondial regroupant l'ensemble de réseaux régionaux et nationaux, pour permettre l'appui technique et l'échange autour des bonnes pratiques administratives.
- Démocratiser l'information, permettre tous les types d'échanges, rapprocher les administrations des citoyens et les rendre plus transparentes (par exemple, en mettant en place des bases de données et des postes de consultation Internet).
- Moderniser les administrations et être capable d'intégrer les innovations élaborées par le secteur privé, notamment dans le but de réduire les dépenses.

Atelier C4 - Gouvernements locaux, lutte contre le SIDA et promotion de la santé

• Constats

- L'épidémie de SIDA est une catastrophe humaine d'ampleur sans précédent, particulièrement en Afrique subsaharienne, qui s'étend de plus en plus dans d'autres régions du monde (Asie du Sud et du Sud-Est, Europe de l'Est, etc.). Relever les défis que pose le VIH/SIDA doit être une des priorités de tous les exécutifs.
- La santé ne se limite pas aux maladies. Elle recoupe tout un éventail de facteurs qui concernent la qualité de vie en général.

• Propositions

- En tant que leaders locaux, les maires doivent soutenir toutes les actions visant à faire face au VIH/SIDA, parler du SIDA en chaque occasion, prendre particulièrement en compte les populations vulnérables, les femmes et les jeunes, dénoncer l'homophobie et promouvoir l'intégration des personnes vivant avec le VIH.
- Les municipalités doivent se placer en première ligne pour faire face au VIH/SIDA : gouvernements de proximité, elles sont les mieux placées pour mettre en oeuvre des politiques de prévention efficaces, de soutien aux populations vulnérables, et pour minimiser l'impact socio-économique du VIH/SIDA.
- Une commission permanente doit être créée au sein de CGLU pour discuter des contributions des autorités locales face au VIH/SIDA.
- Les municipalités doivent développer des partenariats de coopération décentralisée afin de déboucher sur des actions concrètes contre le VIH/SIDA.
- Pour faire face au VIH/SIDA, les municipalités doivent mener des politiques multidisciplinaires et plurisectorielles. Le VIH/SIDA ne doit pas être isolé des autres problèmes auxquels font face les exécutifs locaux.
- Il est nécessaire de soutenir, de renforcer et d'élargir les réseaux, tel que l'Alliance africaine des maires sur le VIH/SIDA, et les programmes existants, tels que le programme de partenariat ONU-AMICAALL.
- Les municipalités doivent développer les alliances et élargir leurs partenariats avec la société civile, les Ong, le secteur privé, les Etats et les organisations internationales pour lutter efficacement contre le SIDA. Pour être efficaces, les politiques nationales doivent être mises en oeuvre de manière décentralisée et en lien avec la société civile.

Atelier C5 - Coopération décentralisée et renforcement des capacités institutionnelles locales

• Constats

- La multiplication des acteurs de la coopération et des sources de financement impose de trouver des nouvelles modalités pour aider les villes à créer les conditions du développement des populations.
- Les bailleurs de fonds ont de réels problèmes à travailler avec les acteurs locaux, et préfèrent travailler avec les autorités et les gouvernements centraux.
- Les projets de coopération prennent de moins en moins en compte les valeurs des populations locales, sont souvent de courte durée, offrent de moins en moins de place aux pouvoirs locaux et ont du mal à susciter l'implication des pouvoirs politiques.
- La mondialisation tend à faire disparaître les frontières nationales, renforçant le rôle des villes et permettant de plus en plus la résolution des problèmes au niveau local.
- Les gouvernements locaux ont un rôle décisif à jouer dans la lutte contre la pauvreté et la promotion de la cohésion sociale.

• Propositions

- Transcender le verticalisme, le paternalisme et le centralisme à l'œuvre dans la coopération décentralisée (J. Araya, maire de San José).
- Soutenir la réalisation d'un prochain Forum sur la coopération décentralisée, accueilli par la ville de Lyon, en vue de renforcer et de rendre permanents les réflexions et les échanges sur la coopération décentralisée.
- Souligner que la promotion et le renforcement de la coopération décentralisée, comme outil de développement privilégié des collectivités territoriales, fait partie des missions fondamentales de CGLU, que sont la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la promotion du développement durable.
- Renforcer la coopération entre les villes, faire que les gouvernements dialoguent directement avec les villes, et faire participer le secteur privé au développement économique des villes.
- Renforcer les initiatives d'échange d'expériences et de travail en réseau entre les villes.
- Promouvoir la diffusion d'une "Charte de la coopération décentralisée", lien entre la diplomatie des villes et le développement durable.

Synthèse

Commentaire de la synthèse

La création de CGLU est à la fois l'aboutissement d'un long effort et d'une nouvelle étape. Le Congrès a montré les attentes à l'égard de la nouvelle organisation. L'intérêt d'une parole forte et collective des villes vis-à-vis des Etats et vis-à-vis des institutions internationales reste grand, mais les attentes sont plus diverses. Les participants attendent que CGLU les aide de multiples manières à mieux se situer, à mieux réfléchir et à mieux agir ; non en leur proposant des solutions toutes faites, mais en organisant la construction de connaissances et de savoir-faire communs à partir de l'échange d'expériences.

Les axes stratégiques qui émergent du Congrès sont, de ce fait, les grandes questions qui préoccupent les villes et gouvernements locaux. Huit axes stratégiques apparaissent dans la carte ci-contre ; ils sont répartis en cinq groupes :

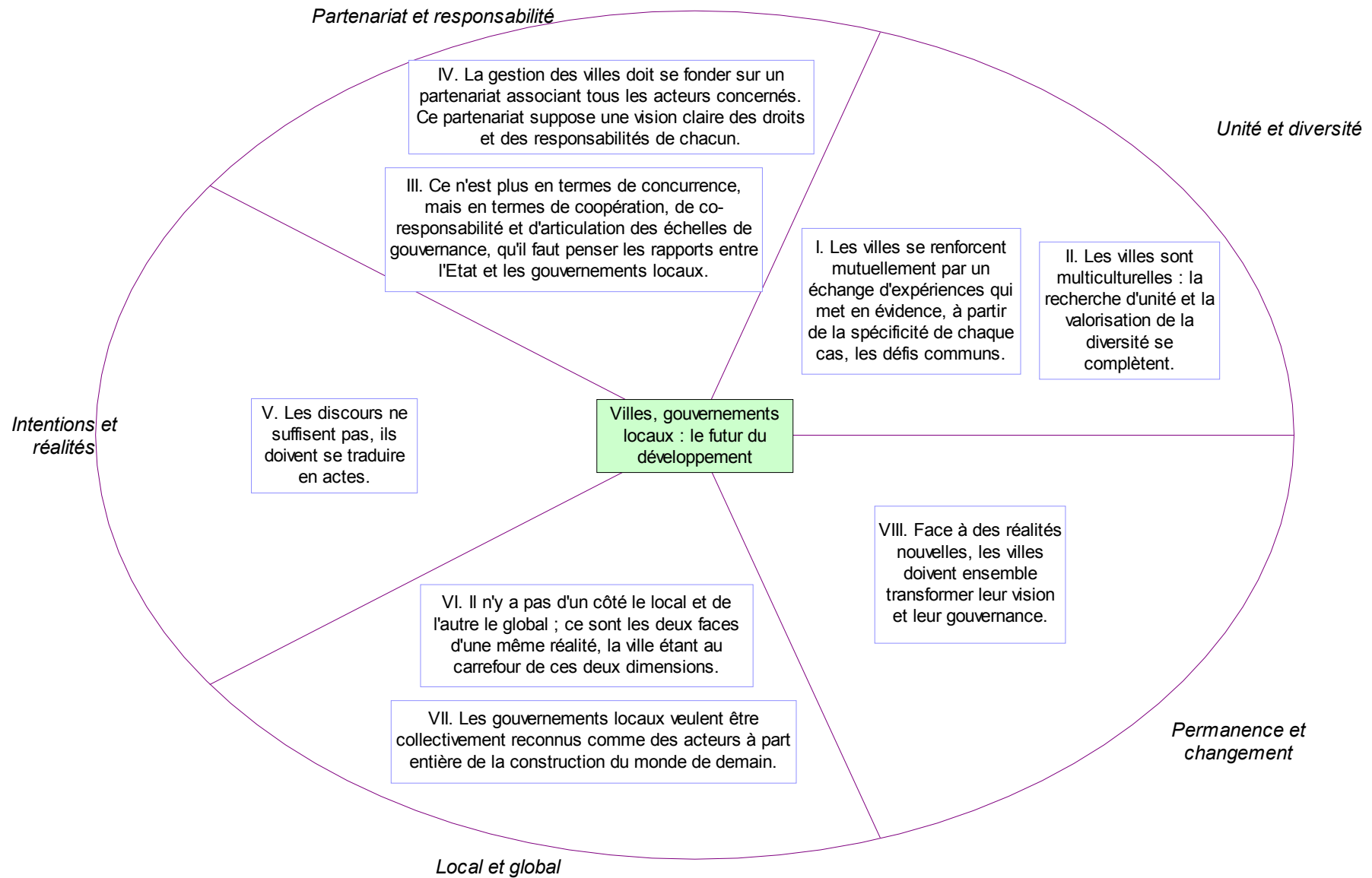
1) *Valoriser à la fois l'unité et la diversité* : cela vaut aussi bien pour chaque ville, notamment celles qui sont multiculturelles, que pour l'échange entre les villes.

2) *Ne plus penser en termes de coupures, de concurrence, d'opposition ou de segmentation mais construire des rapports de coopération et de partenariat authentiques*, fondés sur un équilibre des droits et des responsabilités. La priorité accordée à la coopération et à la responsabilité se retrouve entre les niveaux de gouvernance (notamment entre l'Etat et les villes), entre les pouvoirs publics et les autres acteurs, entre les villes.

3) *Construire de nouveaux rapports entre le local et le mondial* : les villes se savent traversées par les contradictions de la mondialisation ; elles sont en première ligne sur tous les fronts. Local et mondial sont les deux faces d'une même réalité. Dès lors, en rester à l'action locale est impossible et les villes veulent participer pleinement à la construction d'un monde pacifique, pluriel, solidaire, responsable et durable.

4) *Transformer les discours en réalité* : tout le monde est bien sûr en faveur de la démocratie, de la décentralisation, du respect intégral des droits humains. Mais quel fossé, souvent, entre les discours et les actes ! Et quelle perte de légitimité des élus et des pouvoirs publics quand les pratiques contredisent les intentions, quand la démocratie n'est que formelle, quand la décentralisation s'arrête en chemin !

5) *Faire évoluer les systèmes de pensée et les pratiques* : la vitesse des changements économiques et techniques, la complexité et l'interdépendance des problèmes font que les systèmes de pensée, les institutions, les modes de gouvernance, appellent de profondes transformations. Cela inclut l'usage de nouvelles technologies, un lien plus étroit entre les politiques économiques et sociales, une approche plus intégrée des politiques publiques..



I. Les villes se renforcent mutuellement par un échange d'expériences qui met en évidence, à partir de la spécificité de chaque cas, les défis communs.

L'importance de l'échange d'expériences et l'idée que CGLU a pour première mission d'organiser cet échange se retrouvent dans tous les ateliers.

Cela résulte d'un grand nombre de constats.

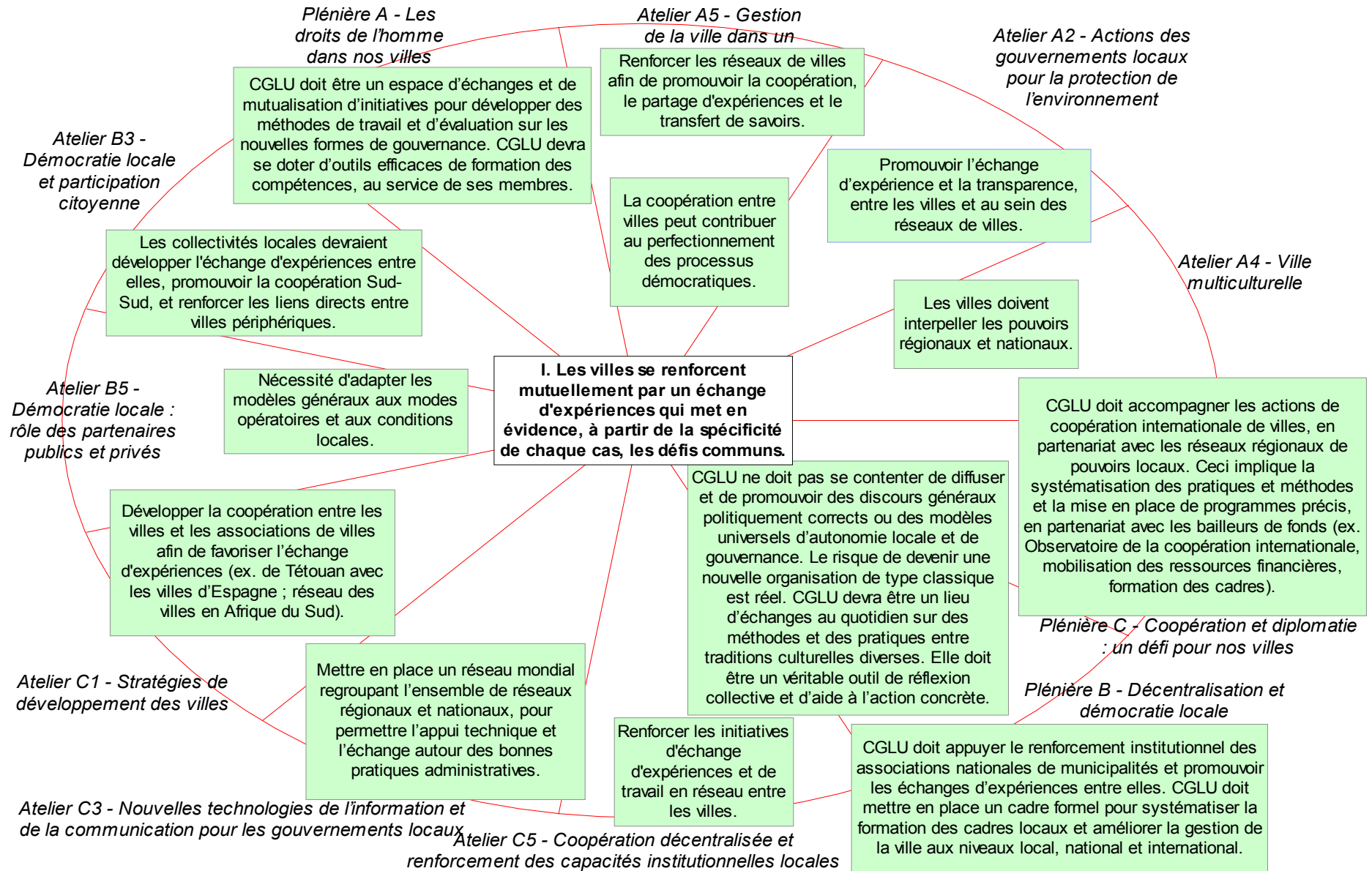
Le premier est que CGLU ne peut se contenter d'une promotion générale de l'idée d'autonomie locale. Au contraire, la force des villes est de prendre en compte les «conditions locales», la spécificité de chaque situation. Le combat des villes est un combat contre la standardisation, pour la diversité.

Pour autant, et c'est le second constat, chaque ville ne peut pas réinventer seule toutes les réponses, toutes les solutions. La coopération internationale entre villes est un début de solution mais elle n'est pas suffisante, pas plus que les associations nationales de villes. C'est en ouvrant grand les fenêtres, en créant des réseaux internationaux d'échange que se créeront des processus d'apprentissage qui donneront leur force aux villes, qui permettront de dégager des «modes opératoires», de perfectionner les processus démocratiques. Dans cet échange, cette mutualisation des expériences, la diversité est une richesse.

Troisième constat, les échanges doivent être très concrets, constituer une aide à l'action. Ils peuvent s'organiser autour de nombreux thèmes spécifiques réunissant à chaque fois les villes concernées, sans passer par l'écran de structures intermédiaires : villes périphériques, pratiques administratives, bon usage de la coopération internationale.

Quatrième constat, l'échange d'expériences et les transferts de savoir de ville à ville sont au cœur de la formation des ressources humaines des villes.

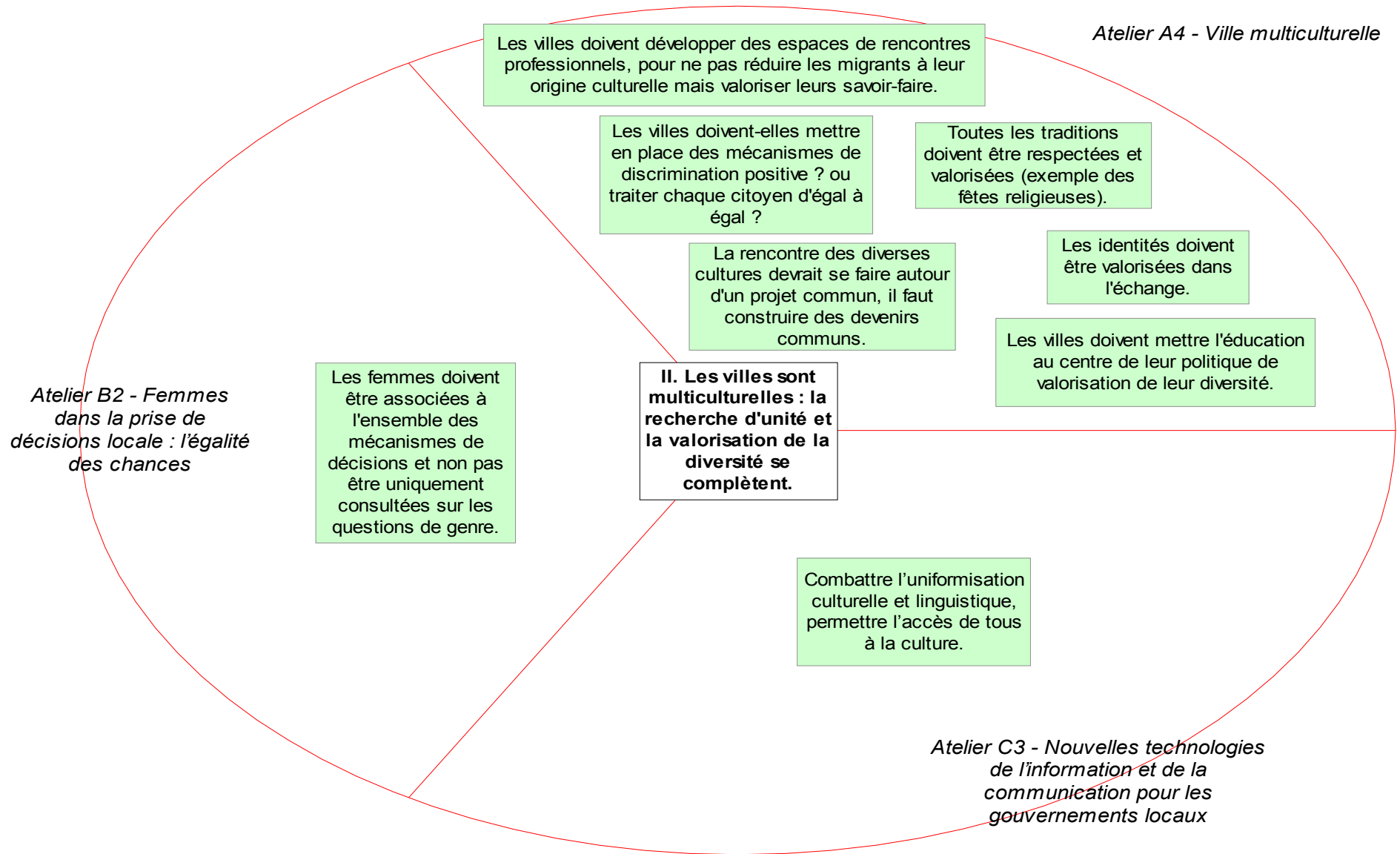
Enfin, dernier constat, c'est en s'adossant à une expérience mutualisée que les villes pourront interpeller avec force les pouvoirs régionaux et nationaux, les institutions multilatérales.



II. Les villes sont multiculturelles : la recherche d'unité et la valorisation de la diversité se complètent.

Si l'échange international d'expériences (axe 1) mettait l'accent sur la recherche d'unité et la valorisation de la diversité entre les villes, le deuxième axe met l'accent sur la même idée mais, cette fois, au sein de chaque ville.

Face à une longue tradition de gouvernance affirmant l'unité du groupe, confronté à un monde extérieur qui lui est étranger, émerge une nouvelle vision : le monde est infiniment divers et cette diversité traverse chaque ville, chaque communauté. Dès lors l'art de la gouvernance est l'art de construire l'unité non pas **contre** la diversité mais **à partir** d'une diversité reconnue, assumée, valorisée.

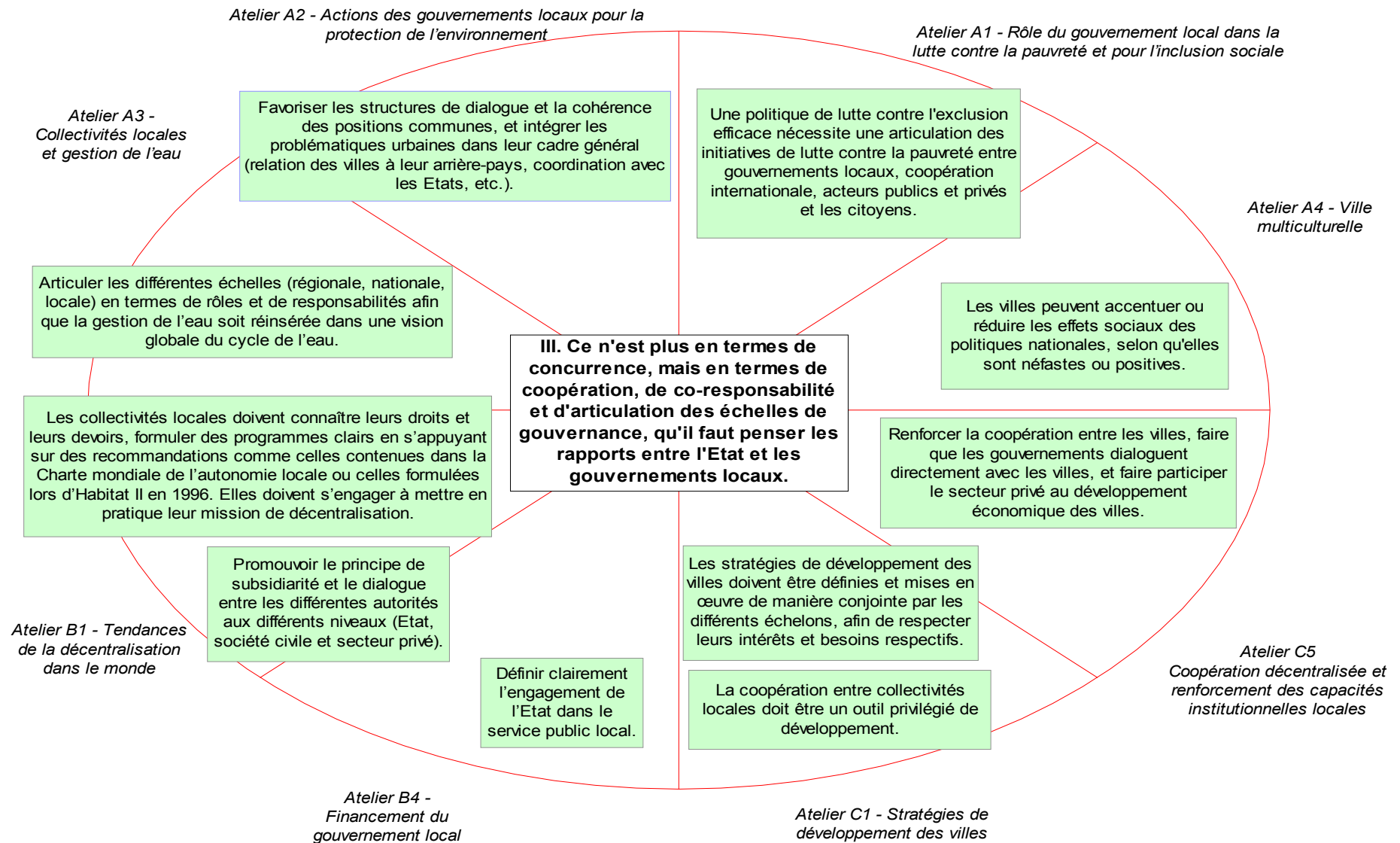


III. Ce n'est plus en termes de concurrence, mais en termes de coopération, de co-responsabilité et d'articulation des échelles de gouvernance, qu'il faut penser les rapports entre l'Etat et les gouvernements locaux.

Traditionnellement la revendication des gouvernements locaux porte sur leur autonomie, sur une décentralisation des pouvoirs à leur profit, accompagnée des moyens correspondants, sur un partage clair des compétences entre eux et les Etats.

Cette question, sans être absente, est passée ici au second rang. Le Congrès fondateur marque à cet égard une date importante. Dans de nombreux ateliers, ce qui est affirmé c'est plutôt la **nécessité de coopérer** : les villes entre elles mais aussi et surtout les villes avec l'Etat.

Les problèmes de la société d'aujourd'hui – l'environnement, le développement économique, la santé, la lutte contre la pauvreté – ne peuvent se traiter à un seul niveau. Gouvernements locaux et nationaux ne peuvent agir en s'ignorant, chacun dans sa sphère de compétence. Il ne s'agit donc plus de se répartir les responsabilités mais d'agir ensemble selon des règles claires de dialogue et d'exercice conjoint des responsabilités.



IV. La gestion des villes doit se fonder sur un partenariat associant tous les acteurs concernés. Ce partenariat suppose une vision claire des droits et des responsabilités de chacun.

Le quatrième axe prolonge le précédent. Il est, comme lui, consacré à la coopération et au partenariat mais il s'agit cette fois du partenariat des pouvoirs publics locaux avec les autres acteurs de la ville.

Le troisième axe énonçait qu'on ne peut faire face aux défis de nos sociétés à un seul niveau de gouvernance. Le quatrième axe énonce que ces défis ne peuvent être relevés par un seul acteur.

Il faut donc un véritable partenariat avec les citoyens, avec la société civile organisée, avec les acteurs économiques, avec les organisations internationales. Fini le temps où la sphère de l'action publique pouvait paraître étanche. Pas question pour autant, pour les pouvoirs publics, de renoncer à exercer leurs responsabilités politiques. Leur rôle demeure irremplaçable, leur devoir d'arbitrage et de régulation demeure entier mais les modalités d'exercice de ce rôle et de ce devoir changent profondément.

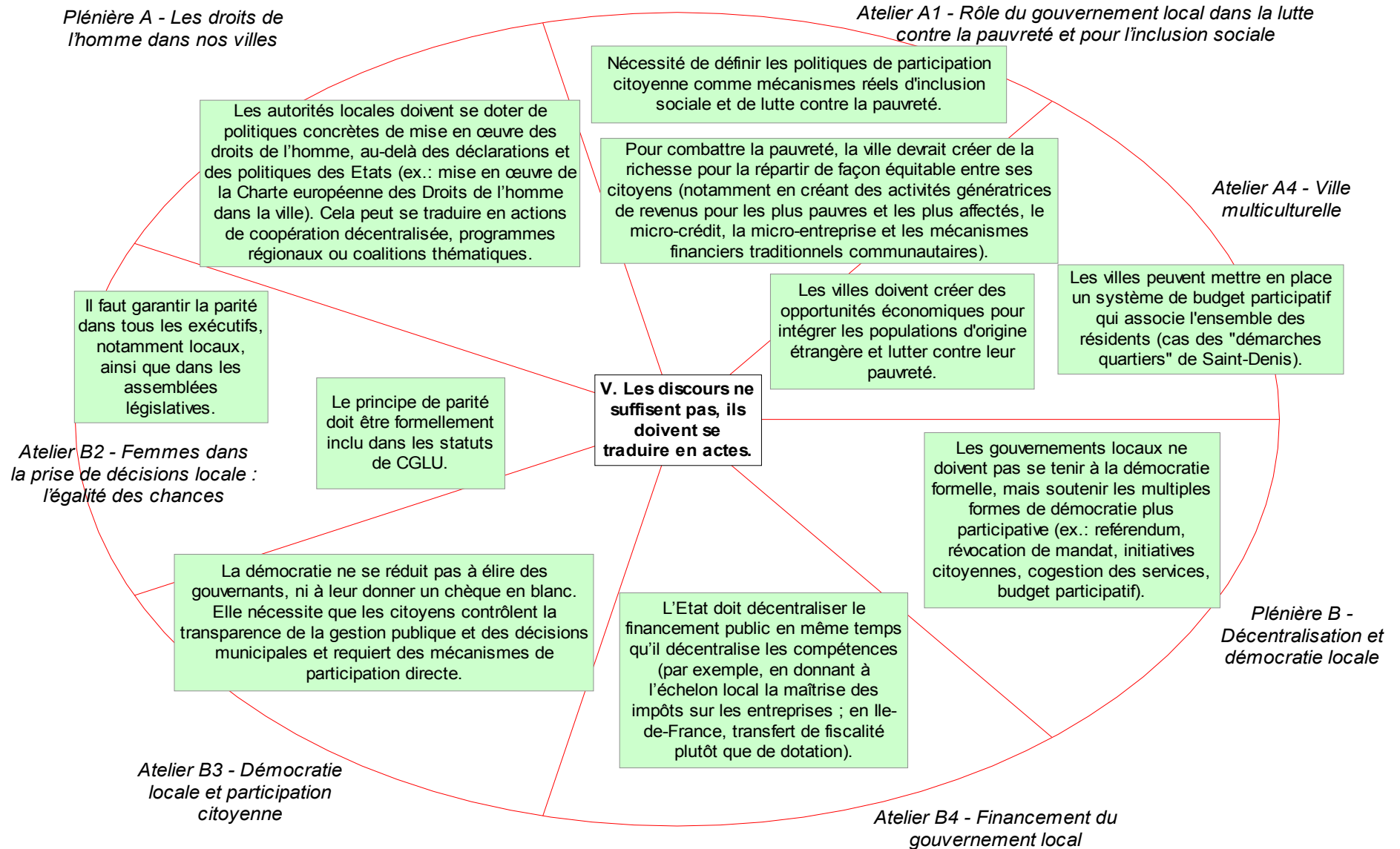
L'exercice d'une responsabilité partagée, puisque la responsabilité de chaque acteur devient le maître mot, ne peut se faire de façon improvisée et brouillonne. La définition des rôles de chacun, les conditions de contrôle citoyen, les règles de partenariat, les modalités des alliances appellent une élaboration collective et beaucoup de clarté.



V. Les discours ne suffisent pas, ils doivent se traduire en actes.

Des pouvoirs publics qui se rapprochent des citoyens, des Etats qui se dépouillent d'une partie de leurs compétences traditionnelles, la prise en compte de la diversité culturelle, une démocratie plus participative, une parité des hommes et des femmes, la lutte contre la pauvreté : qui pourrait être contre ?

Mais « c'est au pied du mur qu'on reconnaît le maçon » dit le proverbe. C'est le cas des villes. Elles sont sous le regard direct de leurs citoyens. Les bonnes intentions ne suffisent pas, il faut que la volonté, les moyens et les politiques concrètes suivent et soient à la hauteur. Sinon, gare à la désillusion. C'est le point commun de toutes les propositions rassemblées dans cet axe. C'est peut être la raison pour laquelle l'échange d'expériences est plébiscité. Les objectifs sont clairs, encore faut-il les méthodes pour les atteindre !



VI. Il n'y a pas d'un côté le local et de l'autre le global ; ce sont les deux faces d'une même réalité, la ville étant au carrefour de ces deux dimensions.

On l'a vu déjà à propos des deux axes qui traitent de l'unité et de la diversité ou à propos de l'articulation entre niveaux de gouvernance : il n'y a pas d'un côté des « problèmes locaux » et de l'autre des « problèmes globaux ». Dans une société mondialisée, interdépendante, tout est potentiellement mondial mais chaque municipalité, chaque ville est une configuration particulière de ces réalités mondiales. Si les gouvernements locaux sont partout « en première ligne » ce n'est pas pour résoudre localement et de manière isolée des problèmes mondiaux comme le SIDA ! d'où, aussi, l'importance du travail en réseaux internationaux.

*Plénière A - Les droits de
l'homme dans nos villes*

En s'appuyant sur CGLU, les gouvernements locaux du monde entier doivent inventer de nouveaux rapports entre le local et le mondial fondés sur le travail en réseau et créer ainsi de nouveaux rapports de pouvoir avec les organismes internationaux et l'ONU pour infléchir leurs programmes (ex. : dans l'esprit des Objectifs du nouveau millénaire).

VI. Il n'y a pas d'un côté le local et de l'autre le global ; ce sont les deux faces d'une même réalité, la ville étant au carrefour de ces deux dimensions.

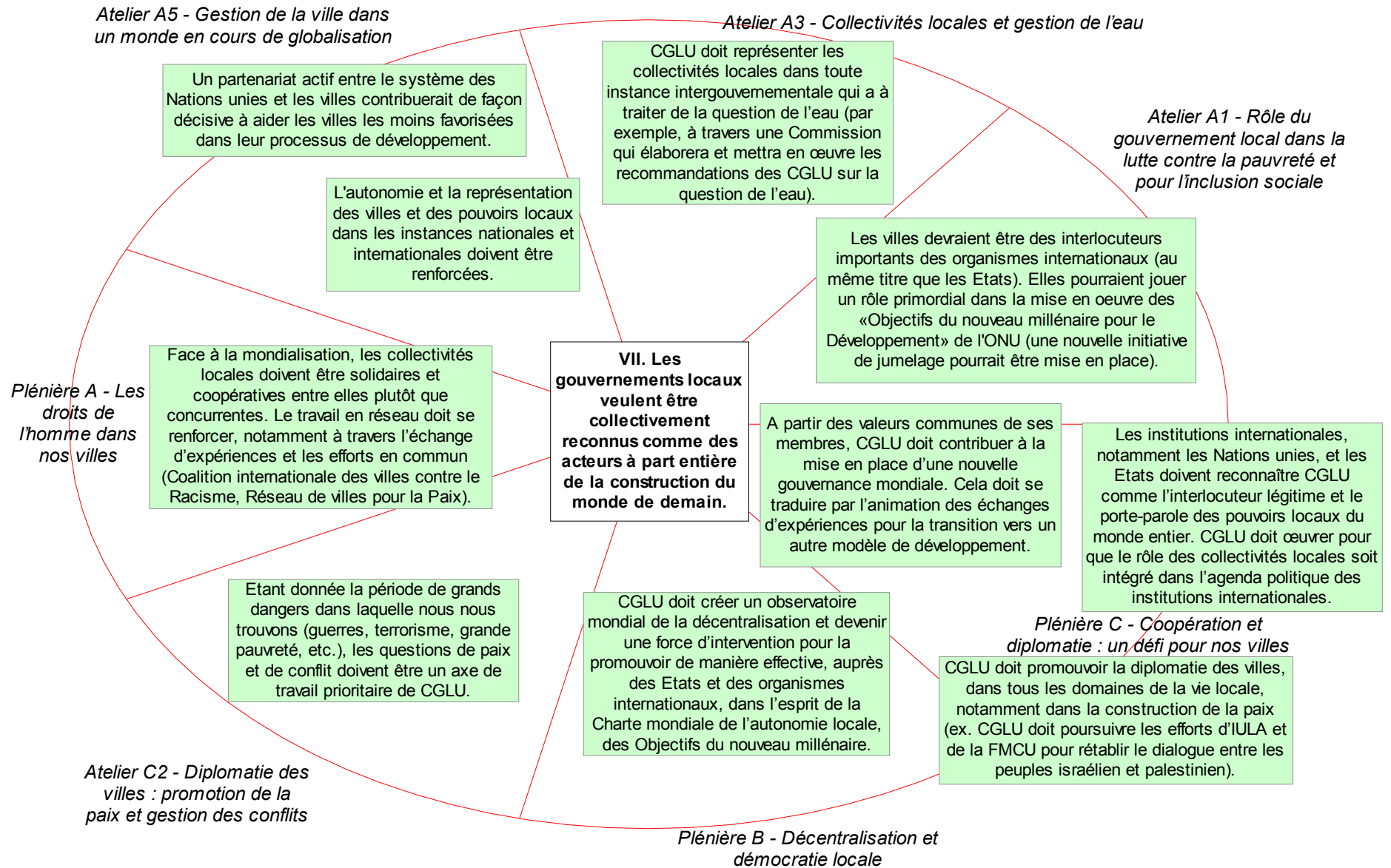
Les municipalités doivent se placer en première ligne pour faire face au VIH/SIDA : gouvernements de proximité, elles sont les mieux placées pour mettre en oeuvre des politiques de prévention efficaces, de soutien aux populations vulnérables, et pour minimiser l'impact socio-économique du VIH/SIDA.

*Atelier C4 - Gouvernements locaux,
lutte contre le SIDA et promotion de
la santé*

VII. Les gouvernements locaux veulent être collectivement reconnus comme des acteurs à part entière de la construction du monde de demain.

Parce qu'il n'y a pas d'un côté les problèmes locaux et de l'autre les problèmes globaux, les gouvernements locaux sont nécessairement des acteurs globaux. Le problème n'est plus pour les villes d'être reconnues par les autres comme des acteurs ayant voix au chapitre mais plutôt d'être à la hauteur de cette nouvelle ambition. Elles ne veulent plus être représentées par les Etats mais par leurs propres réseaux ; elles veulent prendre leur part dans des stratégies comme la construction de la paix, autrefois domaine réservé des autorités nationales ; elles s'engagent dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement ; elles veulent promouvoir, pour les défis communs comme l'eau ou le développement durable, leurs propres propositions. Elles espèrent même contribuer à la mise en place d'une gouvernance mondiale.

La création de CGLU avait pour but de réserver une place pour les villes dans l'orchestre. A peine créé on lui demande de jouer sa partition.



VIII. Face à des réalités nouvelles, les villes doivent ensemble transformer leur vision et leur gouvernance.

Ce n'est pas dans le contexte d'un monde stable, de recettes éprouvées de gouvernance, que se crée la CGLU mais dans un monde en mutation, où les recettes anciennes de l'action et de la gestion publiques ont perdu leurs certitudes et leur pertinence, où il faut conduire le changement, apprivoiser les nouvelles technologies, répondre aux attentes, de plus en plus complexes et pressantes, des citoyens. Les vieilles méthodes de la sectorisation administrative, du paternalisme, d'une démocratie purement représentative ont fait leur temps.

C'est à leur capacité d'innovation technique, sociale et institutionnelle que les villes seront jugées. C'est en menant des politiques intégrées qu'elles montreront la supériorité de la gestion locale sur des formes plus centralisées. Et le rôle de CGLU est de révéler, stimuler, renforcer, mutualiser cette obligation et cette capacité d'innover.



Conception du document

La coordination générale du processus cartographique pour le Congrès fondateur de CGLU a été assurée par Vladimir UGARTE et Eugène ZAPATA-GARESCHE (Almedio Consulting) avec l'appui des responsables CGLU par pôle thématique : Edgardo BILSKY, Emilia SAIZ et Mohammed BOUSSRAOUI. La conception de l'outil informatique et son application au Congrès CGLU a été faite par Vincent CALAME et Nicolas HAERINGER (Exemole). La direction générale du processus a été assurée par Elisabeth GATEAU, Secrétaire Générale de CGLU et par Pierre CALAME, Directeur de la FPH.

Les rapporteurs officiels des séances du Congrès ayant collaboré à la cartographie sont :

Francis BRUNEAU, Sandra CECCIARINI, Delphine CREVOLA, Mina MAUERSTEIN, Roos MOLL, Paolo MORELLO, Dalia MORENO, Edward MUGABI, Jan PETERSON, Cristina PIQUEMAL, Hugo RICHARD, Elisabeth ROUSSEL, Barbara SEELT, Jeremy SMITH, Nestor VEGA, Daniel ZIMMER, Konrad O. ZIMMERMAN.

L'équipe des cartographes était composée de :

Delphine ASTIER (Ecole de la Paix), Nicolas HAERINGER (Exemole), Thibault LE TEXIER (RITIMO), Thomas MOURIES (FPH), Vladimir UGARTE (Almedio Consulting), Eugène ZAPATA-GARESCHE (Almedio Consulting).

Les traductrices : Sandrine LACOR (anglais), Eva LAFUENTE (espagnol)

Présentation de la FPH

La Fondation *Charles Léopold Mayer* pour le Progrès de l'Homme (FPH), fondation indépendante de droit suisse, s'engage à contribuer aux mutations à long terme de nos sociétés. Pour cela, elle appuie l'émergence d'une communauté mondiale par la construction de relations dans un monde radicalement interdépendant, où tout se tient, les êtres et les choses. Cette communauté mondiale doit être capable de concevoir et de conduire trois mutations majeures : une nouvelle conception de la gouvernance, d'autres modes de développement et des principes éthiques communs.

Dans cette conception, la Fondation met particulièrement l'accent sur les modalités de construction de l'intelligence et de l'action collectives. C'est la raison pour laquelle elle a accepté de prendre en charge, tant au plan méthodologique qu'au plan financier, l'accompagnement du Congrès fondateur de « Cités et Gouvernements Locaux Unis ».

Fondation *Charles Léopold Mayer* pour le Progrès de l'Homme (FPH)

38, rue Saint Sabin, 75011 Paris, France.

Tél : +33 (0) 1 43 14 75 75 /Fax : + 33(0) 1 43 14 75 99 (www.fph.ch)

Présentation de Almedio

Almedio est une jeune société qui parcourt le monde à la recherche d'une information utile à vos actions. De son identification et son recueil, en passant par sa capitalisation et sa valorisation, jusqu'à sa diffusion sous forme de produits d'édition multimédia, nous vous aidons à ne pas perdre votre savoir, à le faire partager et à l'enrichir de celui des autres. Nous tenons à votre disposition un réseau de professionnels formés à nos méthodes et mobilisables à tout moment dans le monde entier. Pour vous, votre mémoire, votre savoir, vos projets.

Almedio se structure en trois pôles : une agence de collecte de l'information, un service de capitalisation de l'information, de conseil et de formation à la gestion des connaissances (knowledge management), un secteur diffusion et édition multimedia (livres, cd-rom, sites web).

Almedio

2, traverse Bausseque, 13002 Marseille-France

Vladimir Ugarte (vladimir.ugarte@almedio.fr)/Anne-Claire Fourgeaud (acf@almedio.fr)

Tél. : +33 (0) 4 91 90 43 15 (www.almedio.fr)

Présentation d'Exemole

La société Exemole travaille sur l'articulation entre des outils informatiques et des méthodes de travail. Elle assure entre autres le développement pour le compte de la Fondation *Charles Léopold Mayer* pour le Progrès de l'Homme (FPH) du logiciel « OutilCarto » qui permet la mise en oeuvre de la méthode cartographique. Contact : Nicolas Haeringer (nicolas.haeringer@exemole.fr).